

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SENCO SPRAY LUBRIFIANT PNEUM

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

SENCO SPRAY LUBRIFIANT PNEUM

Identifiant unique de formulation (UFI)

XMHE-VE1H-500C-AP55

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant

EuPCS

PC-TEC-11 / Lubrifiants, graisses, agents de démoulage

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

KYOCERA FASTENING SOLUTIONS EMEA

Pascallaan 88

8218 NJ

31320295575

www.senco.eu

Courriel

info@kyocera-senco.eu

Révision

29/07/2024

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol 1; H222, H229, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3; H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2; H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (H222, H229)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

Conseil(s) de prudence

Générales

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. (P211)

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. (P251)

Intervention

-

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. (P410+P412)

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Autre étiquetage

UFI : XMHE-VE1H-500C-AP55

2.3. Autres dangers

Autre

En cas de fuite, des concentrations élevées de gaz peuvent se former rapidement. Elles peuvent être toxiques, asphyxiantes ou explosives.

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane &// Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane &// Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane &// Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	N° CAS : N° CE: 931-254-9 / 921-024-6 / 926-605-8 / 927-510-4 REACH: 01-2119484651-34- / 01-2119475514-35- / 01-2119486291-36- / 01-2119475515-33- N° index :	25 - 50%	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	
Isopentane	N° CAS : 78-78-4 N° CE: 201-142-8 REACH: 01-2119475602-38- N° index : 601-085-00-2	< 1%	EUH066 Flam. Liq. 1, H224 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	[1]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande.

Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression. En cas d'incendie ou de chauffage, la pression augmente et risque de faire exploser le conteneur.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les rejets accidentels présentent toujours un risque sérieux d'incendie ou d'explosion.

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage

< 50°C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Isopentane

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 3000

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1000

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	13,964 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	5,306 mg/m ³

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	13964 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	5306 mg/m ³

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	149 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	300 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	477 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	2085 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	149 mg/kg bw/day

Isopentane

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	432 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	3000 mg/m ³

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

Appliquez les précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Fournir une ventilation générale et locale adéquate par aspiration.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				
Combinaison de filtres AXP2		Marron/Blanc	EN14387, EN143	

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux

Type	Normes	
En cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure, utilisez protection des yeux.	EN166	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Aérosol

Couleur

Incolore

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Hydrocarbure

pH

Non applicable - Le pH n'est pas défini pour les systèmes non aqueux.

Densité (g/cm³)

Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.

Densité relative

Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.

Viscosité cinématique

Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.

Caractéristiques des particules

Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible

Le point/l'intervalle (°C)

Ne s'applique pas aux aérosols.

Point d'ébullition (°C)

Aucune information disponible

Pression de vapeur

Aucune information disponible

Densité de vapeur relative

Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.

Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

< 0

Inflammabilité (°C)

Le matériau est combustible.

Température d'auto-inflammation (°C)

Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.

Limite d'explosivité (% v/v)

Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Aucune information disponible

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune information disponible

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Évitez toute électricité statique.

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Produit/composant	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	> 20 mg/L
Produit/composant	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat, mâle
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (vapeurs)
Valeur :	259,354 mg/m ³
Produit/composant	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat, mâle
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	16,750 mg/kg
Produit/composant	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Lapin, mâle
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	3,350 mg/kg
Produit/composant	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	> 5840 mg/kg
Produit/composant	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	> 23,3 mg/l
Produit/composant	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	> 2920 mg/kg
Produit/composant	Isopentane
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	> 2000 mg/kg
Produit/composant	Isopentane
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (4 heures)
Valeur :	> 25,3 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant : Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane
 Méthode d'essai : QSAR
 Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
 Durée : 72 heures
 Test : EL50
 Valeur : 13.56 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane
 Méthode d'essai : QSAR
 Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
 Durée : 72 heures
 Test : NOELR
 Valeur : 30 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
 Méthode d'essai : OCDE 203
 Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
 Durée : 96 heures
 Test : LL50
 Valeur : 12 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
 Méthode d'essai : QSAR
 Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
 Durée : 72 heures
 Test : EL50
 Valeur : 7,276 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
 Méthode d'essai : QSAR
 Espèce : Daphnie, Daphnia magna
 Durée : 48 heures
 Test : EL50

Valeur : 17,06 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Méthode d'essai : QSAR
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : EL50
Valeur : 7,276 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée : 96 heures
Test : LL50
Valeur : 13,4 mg/l

Produit/composant : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : NOELR
Valeur : 10 mg/l

Produit/composant : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : EL50
Valeur : 10 - 30 mg/l

Produit/composant : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : EL50
Valeur : 3 mg/l

Produit/composant : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : 0,17 mg/l

Produit/composant : Isopentane
Espèce : Algues
Durée : 96 heures
Test : CE50
Valeur : 5,2 mg/L

Produit/composant : Isopentane
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 12,8 mg/L

Produit/composant : Isopentane
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : LL50
Valeur : 34,05 mg/L

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane
Durée : 28 jours
Valeur : 81 %
Conclusion : -
Test : OCDE 301 F

Produit/composant : Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Durée : 28 jours
Valeur : 81 %

Conclusion : Biodégradabilité facile
 Test : OCDE 301 F

Produit/composant : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
 Durée : 28 jours
 Valeur : 98 %
 Conclusion : Biodégradabilité facile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
 BCF: 38.5 - 552
 LogKow : 4 - 5.1
 Conclusion : -

Produit/composant : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
 Conclusion : Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.
 Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

- HP 3 - Inflammable
- HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)
- HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.
 Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	UN1950	AÉROSOLS	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F  	-	Oui	Quantités limitées: 1 L Code de restriction en tunnels: (D) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1950	AEROSOLS	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F	-	Oui	Quantités limitées: 1 L EmS: F-D S-U Voir ci-dessous

14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Envv**	Autres informations :
		 			pour plus d'informations.
IATA	UN1950 AEROSOLS	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F  	-	Oui	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES, quantité seuil (Colonne 2): 150 tonnes (net) / (Colonne 3): 500 tonnes (net)

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (Colonne 2): 100 tonnes / (Colonne 3): 200 tonnes

REACH, Annexe XVII

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane &// Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane &// Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane &// Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques est soumise aux restrictions REACH (N° entrée 40).

Isopentane est soumise aux restrictions REACH (N° entrée 40).

Autre

Sans objet.

Sources

Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol modifié par Décret n° 2014-840 du 24 juillet 2014 portant modification des dispositions d'étiquetage applicables aux générateurs d'aérosol

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification,

à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H224, Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225, Liquide et vapeurs très inflammables.
H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le

Règlement (CE) n° 1272/2008. La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008. La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les procédures de classification de l'inflammabilité par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Homologué par

KYOCERA FASTENING SOLUTIONS EMEA

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr